



## ENREGISTREMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Depuis le Décret n° 2006-920 du 26 juillet 2006, les CCI sont chargées de l'**enregistrement** des contrats d'apprentissage du secteur privé.

La CCI d'Angoulême est votre interlocuteur si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ou si vous exercez au titre d'une profession libérale ou association (décret n° 2008-1253 du 1<sup>er</sup> décembre 2008).

### L'ENREGISTREMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE EST GRATUIT

Pour cela, le contrat d'apprentissage doit être **complet** : il doit être signé par les différentes parties et comprendre les pièces obligatoires à l'enregistrement (fiche de visite médicale, visa du CFA, dérogations machines dangereuses, autres dérogations si nécessaire, attestation du Maître d'Apprentissage...)

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême peut vous accompagner dans ces différentes démarches, et vous propose un appui à la gestion de votre contrat d'apprentissage pour sa préparation et son suivi jusqu'à sa complétude pour enregistrement. Dans ce cadre, elle peut effectuer pour votre compte les démarches ci-après :

- **Saisie informatique de votre contrat d'apprentissage** (à réception du projet de contrat dûment complété et signé) **et transmission pour signature.**
- **Demande de convocation à la visite médicale d'embauche** de votre apprenti(e) auprès du SISTA.
- **Etablissement de la dérogation à l'utilisation de machines et produits dangereux** et transmission pour avis au Médecin du Travail.
- **Envoi du contrat d'apprentissage au CFA pour visa et inscription de l'apprenti(e).**
- **Prise en charge du suivi des dérogations :**
  - dérogations pour un apprentissage débutant hors cycle normal de formation
  - dérogations pour réduction de la durée du contrat
  - dérogations individuelles au plafond d'accueil
- **Prise en charge de toutes modifications** liées au contrat d'apprentissage nécessitant la formalisation d'un avenant ou d'une rupture.

### CADRE A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE (sans oublier de cocher la case correspondant à votre choix)

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

- Je ne souhaite pas bénéficier des prestations ci-dessus et je suis informé(e) que, dans ce cas, il m'appartiendra de prendre en charge l'ensemble des prestations liées à la gestion de mon contrat d'apprentissage et de fournir dans les plus brefs délais, le contrat visé par le CFA, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.
- Je souhaite bénéficier des prestations ci-dessus indiquées, je m'engage à verser la somme de 59,80 € TTC par contrat d'apprentissage, par chèque libellé à l'ordre de la CCI d'Angoulême. J'ai noté que le montant de vos prestations est fixé à 35,88 € TTC à partir du 3<sup>ème</sup> contrat conclu par campagne.

### TOUT CONTRAT INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Signature**

### Coordonnées de vos correspondants :

**Véronique BRUN** – du lundi 14h au vendredi 12h (ligne directe : 05.45.20.55.09)

**Filières** : Associations, Bâtiment, Hôtellerie Restauration, Imprimerie, Mécanique auto, Métiers de bouche, Métallurgie, Pharmacie, Propreté, Sécurité, Transport, Vente.

**Sylvie DEVIEILLETTOILE** – du jeudi 14 h au vendredi 16 h (ligne directe : 05.45.20.55.14)

**Filières** : Professions libérales, Tertiaire